

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : SERENADE ASO Numéro d'homologation : 28626 Numéro de demande : 2006-0060 Numéro de l'ARLA : 1430800

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le 31 décembre 2008, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le 1^{er} décembre 2008, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE M2 CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

CODO: M2.11

Titre : Essais sur la stabilité à l'entreposage

Détails : Des données sur la stabilité à l'entreposage sont requises pour

Serenade ASO.

PARTIE M10 VALEUR

CODO: 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Essais à petite échelle (au champ et en serre)

Détails : Deux essais de confirmation avec Serenade ASO sont requis pour

chacune des maladies suivantes : rouille de la menthe, brûlure botrytique de la feuille de l'oignon, mildiou de l'épinard et brûlure

alternarienne sur la feuille de carotte.

